

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Laurent Bernard Services informatiques aux Particuliers, entreprise individuelle dont le siège social est au 9 impasse Marceau 37700 St pierre Des corps immatriculée 501 920 557 à la CMA d'Indre et Loire, propose à ses clients des prestations de services, d'assistance et de formation, concernant du matériel informatique, à domicile.

Ces prestations sont exclusivement conclues entre Laurent Bernard et Le Client à distance (par téléphone, mail, site web). Elles ne sont accessibles qu'aux particuliers et à domicile.

### Article 1 - Caractéristiques essentielles des Prestations et application des conditions générales de vente (CGV)

Les caractéristiques essentielles des prestations, qui font l'objet de la vente, sont décrites sur tout support publicitaire émanant de Laurent Bernard.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux CGV.

Les CGV sont disponibles sur le site Internet et remises au Client dès la 1ère prestation. Les documents fiscaux et les factures relatifs à ces prestations sont remis au Client.

### Article 2 - Obligations de Laurent Bernard

Laurent Bernard fournira les prestations dans le cadre d'une obligation de moyens. On entend par « PANNES », les problèmes de fonctionnement des équipements appartenant au CLIENT qui ne sont pas dus à un matériel défectueux pour quelques raisons que ce soient, et SEULEMENT ceux qui sont dû aux usages ou aux conséquences des usages volontaires ou involontaires de ces équipements par le CLIENT.

Laurent Bernard respecte les principes fondamentaux que sont la clarté et la pérennité des offres, la liberté de décision du client, la facilité pour déposer une demande d'intervention. Il est rappelé que la bonne fin d'une prestation de services ne dépend pas seulement de la qualité de celle-ci, mais aussi de facteurs échappant au contrôle de Laurent Bernard, tels que l'installation d'origine, des méthodes de travail et la qualification de l'utilisateur. Les parties conviennent que les obligations de Laurent Bernard tire des relations précontractuelles sont des obligations de moyens et non de résultat. Le client reste responsable des données présentes sur son équipement informatique, la responsabilité de Laurent Bernard ne peut donc être engagée à ce titre.

### Article 3 - Obligations du Client

Le Client s'engage à tenir à la disposition de Laurent Bernard l'ensemble de la documentation technique remis par les fabricants et /ou distributeurs notamment les supports numériques d'installation (CD-Rom, disquette, DVD-Rom...), les numéros de licences, les codes d'identification des fournisseurs potentiels et toute information nécessaire à Laurent Bernard à titre de son intervention (exemple : L'historique de la panne).

Le client est responsable de la réalisation des sauvegardes de ses données et de ses logiciels avant la réalisation de la prestation par Laurent Bernard.

Le client s'engage à ce que son matériel informatique soit branché sur une installation aux normes et qu'il soit facilement accessible par les techniciens. Le client est informé que l'ensemble des frais, quels qu'ils soient, afférents à l'exécution des prestations et notamment les frais d'électricité de connexions à Internet ou les frais d'usure des consommables informatiques engendrés par les manipulations effectuées par Laurent Bernard sont et restent à sa charge.

En aucun cas, le client ne pourra en demander le remboursement total ou partiel sous quelque forme que ce soit. Le Client est informé que les prestations, comme sa propre intervention peuvent entraîner une rupture de la garantie du constructeur et/ ou distributeur et /ou du fournisseur auprès duquel le Client a acquis ses équipements et à laquelle ne se substitue en aucun cas une garantie de la part de Laurent Bernard. Il appartient au Client de vérifier que ses équipements ne sont plus sous garantie contractuelle.

### Article 4 - Prise de Commande

Le client dispose pour passer sa commande d'un numéro de téléphone : 0684645300, par mail ou d'un formulaire disponible sur le site d'asi37.fr (contact). De convention expresse entre le client et Laurent Bernard, la validation de la confirmation de ce formulaire par le client vaudra signature, consentement irrévocable du client et preuve du contrat et de la connaissance des prix. Suite à cette prise de commande (téléphone ou formulaire web, le client recevra un message certifiant la validité de sa prise de commande, Laurent Bernard sera juridiquement engagée à compter de la réception de celle-ci et de son règlement. Il est expressément convenu entre les parties qu'un consentement de preuve par écrit des obligations contractées pourra être apporté par les enregistrements informatiques conservés par Laurent Bernard. Ce mode de preuve, que le client reconnaît comme valable, est recevable quelle que soit le montant de la commande.

### Article 5 - Modification de la commande

Compte tenu du principe de la validation définitive de la commande mise en place par Laurent Bernard et de la possibilité qu'a le client de modifier à tout moment avant cette validation définitive sa commande, aucune modification de commande définitivement validée ne sera acceptée par Laurent Bernard.

### Article 6 - Prix et paiement

Les prix indiqués sur les supports publicitaires ne tiennent pas compte de la T.V.A. Laurent Bernard étant en franchise de base en T.V.A.

Le coût de la prestation doit être réglé par le Client à la fin de l'intervention au technicien par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Laurent Bernard ou avec un chèque emploi service universel (CESU), ou en espèces.

Les prix correspondent à une intervention effectuée dans les conditions normales et sur la base des informations communiquées par le Client. Les documents fiscaux et les factures relatifs à ces prestations sont remis au Client.

### Article 7 - Garantie – Responsabilité

Les interventions sont garanties 15 jours.

Laurent Bernard ne peut être tenu responsable d'un quelconque préjudice indirect (tel que la perte de données, perte de profit...) et, en tout état de cause, si sa responsabilité venait à être retenue au titre d'un préjudice direct le montant de l'indemnité versée par Laurent Bernard ne saurait excéder la somme réglée par le Client au titre de l'intervention.

Les interventions techniques ont lieu dans les meilleurs délais et programmés d'un accord entre Le Client et Laurent Bernard. En tout état de cause, les délais d'intervention annoncés ne sont qu'indicatifs. Les retards ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de l'intervention ou donner lieu à pénalités ou dommages-intérêts. L'incendie, la panne, la grève, les difficultés d'approvisionnements sont assimilées par les parties à la force majeure. L'adduction et la fourniture du courant électrique, l'aménagement des locaux, l'acquisition et l'installation des dispositifs de sécurité sont à la charge du client. Les travaux sont réalisés par ce dernier. La responsabilité des dommages, qui ont pour origine l'installation ou l'équipement du domicile du client ou toute autre cause extérieure aux machines, sera à la charge du client.

### Article 8-Limites des Prestations :

Laurent Bernard ne pourra assurer ses PRESTATIONS, si l'environnement physique des équipements est non conforme aux prescriptions du constructeur et/ou distributeur et/ou fournisseur aux règles de sécurité ; si les équipements ont fait état d'une manipulation anormale (volontaire ou non) ayant modifié leurs environnements physiques ; en cas d'événement accidentel, de force majeur ou d'une cause exonératoire limitant partiellement ou totalement l'accès des équipements pour lesquels Le Client a expressément demandé une prestation de Laurent Bernard, notamment que les équipements soient inaccessibles pour quelques raisons que ce soit, que les conditions d'alimentation électrique, téléphonique ou autres soient défectueuses ou qu'il soit impossible d'accéder au/dans le lieu de résidence du CLIENT.

Laurent Bernard peut immédiatement cesser d'assurer ces PRESTATIONS, si de l'avis raisonnable de l'intervenant, les conditions de travail au lieu de résidence du CLIENT risquent de mettre sa sécurité en danger ou s'il suspecte une modification des équipements sans l'avoir préalablement averti, ou si Le Client ne possède pas l'ensemble des licences d'utilisation pour les équipements ou logiciels en votre possession. Le cas échéant, la PRESTATION sera entièrement due quel que soit le PRODUIT auquel vous auriez souscrit.

### Article 9-Exclusions :

Les activités suivantes NE font PAS parties des PRESTATIONS Laurent Bernard :

- Ventes, locations d'équipements
- Réparation d'équipements de quelque sorte que ce soit
- Remplacement de composants de quelque sorte que ce soit
- Modification de l'intégrité physique des équipements
- Câblage électrique ou téléphonique
- Travaux de construction

### Article 10 - Loi informatique et liberté

Conformément aux dispositions de la loi informatique et Libertés, Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression portant sur les données personnelles collectées par Laurent Bernard. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contractant Laurent Bernard à l'adresse suivante : 9 impasse Marceau 37700 St Pierre Des Corps.

Laurent Bernard s'engage à ne divulguer aucune information susceptible de permettre à des tiers de connaître directement ou indirectement le détail des interrogations effectuées par Le Client et d'une manière générale aucunes données confidentielles au sens de la loi informatique et liberté.